

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur

Secrétaire : Mme Sylvie COUTURIER, CPE

Membres présents : 18

M. Schwalm, Proviseur, constate que le quorum est atteint. Il déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10 et présente un invité, M. Thomas Pizard, président de l'association des anciens élèves personnels et amis du lycée Nodier.

➤ **Approbation du procès verbal du CA du 12 février 2015 à l'unanimité.**

M. Schwalm, Proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et propose l'ajout des points suivants :

- Validation du projet de sortie de lycéens à la librairie « la Passerelle » avec Mme Hilaire
- Modification du projet de sortie au cinéma pour les élèves hispanisants
- Validation d'un appariement avec un établissement de Berne, le lycée GIBB
- Présentation du diagnostic de sécurité du lycée
- Validation d'une sortie au musée des Beaux-arts
- Ventilation des BOP et prélèvements
- Prélèvements sur les fonds de réserve disponibles
- Autorisation d'une visite du parc de la Charité par les amis de la Médiathèque
- Autorisation de signature d'une convention avec l'association « amis des belles latines »
- Questions diverses : l'Unss

➤ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

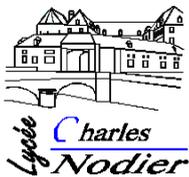
M. Schwalm, proviseur propose d'étudier dans un premier temps la question numéro 2 de l'ordre du jour, soit le fonctionnement matériel et financier.

M. Schwalm, proviseur, remercie chaleureusement M. Grosjean, gestionnaire-comptable, pour l'énorme travail qu'il a accompli depuis la rentrée que ce soit au niveau de la gestion financière ou au niveau de la gestion des ressources humaines et matérielles. Le lycée avait un besoin urgent de reprise en mains efficace et rationnelle sur le plan matériel et financier.

1. Fonctionnement matériel et financier

1.1 DBM pour information

M. Grosjean, gestionnaire-comptable, rappelle brièvement le principe des DBM pour information et se propose de répondre aux questions concernant les décisions modificatives présentées pour information n°15 à 21 (ex. 2014) et n°1 à 3 (ex. 2015)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

1.2 Compte financier

M. le Proviseur donne la parole à M. Grosjean pour la présentation du compte financier.

M. Grosjean présente le compte financier de l'exercice 2014 à partir du rapport et des pièces de développement budgétaires qui avaient été transmis par mail. Les documents appellent quelques explications ou précisions qui sont apportées au cours de la présentation. Celle-ci aborde dans un premier temps l'exécution budgétaire, par services, avant d'analyser, dans un second temps, les indicateurs comptables et financiers. Ces derniers permettent d'apprécier notamment la capacité d'autofinancement, la valeur du patrimoine et la situation des créances et des dettes.

Les membres du Conseil d'Administration remercient M. Grosjean pour la clarté de sa présentation.

Mme Laroche, représentante de la Région, s'interroge sur les charges de viabilisation et demande si le branchement au chauffage urbain a fait diminuer les coûts. M. Grosjean répond qu'il est difficile actuellement de répondre car auparavant la partie investissement et amortissement des installations de chauffage était prise en charge directement par la Région, alors qu'aujourd'hui le lycée règle au prestataire la partie amortissement. M. Grosjean précise qu'au niveau maintenance, le système présente un net avantage pour le lycée. De plus, avec ce système, le coût de l'énergie est stable. Pour le même coût le système fonctionne mieux (peu de pannes) et les lycéens ont chaud. M. Grosjean informe le Conseil d'Administration que le lycée va intégrer le marché gaz et électricité avec l'UGAP, ce qui devrait permettre de maîtriser au mieux les coûts.

- **Soumis au vote, le compte financier 2014 est arrêté sans réserves à l'unanimité des membres présents (18 pour).**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

M. Grosjean propose l'affectation du résultat de l'exercice 2014 (déficit de 35 741,01 €) aux fonds de réserves selon la répartition ci-dessous

Service général : - 46 011,03 € (situation des réserves actualisée : 53 244,77 €)
Service spécial SRH : + 10 270,02 € (situation des réserves actualisée : 85 279,88 €)

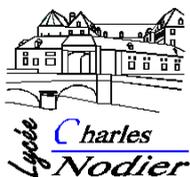
- **Affectation des résultats de fonctionnement approuvé à l'unanimité (18 pour)**

1.3 DBM pour vote

M. Grosjean propose d'abonder les crédits du service restauration et hébergement - SRH par un prélèvement de 9 000 euros sur le fonds de roulement et les fonds de réserves de ce service.

Pour l'exercice 2015, les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes de la section de fonctionnement s'établissent respectivement, à ce jour, à 1 301 861,37 euros et 1 295 661,37 €. Le résultat prévisionnel pour l'exercice 2015 serait par conséquent déficitaire pour 15 200 euros, si la DBM est adoptée, dont 9 000 euros d'insuffisance d'autofinancement. Pour information, les opérations de la section d'investissement sont équilibrées en emplois et ressources pour des prévisions qui s'élèvent 24 444,00 €.

Montant du fonds de roulement :



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
118 894,18 €	0,00 €	9 000,00 €	109 894,18 €

M. Corrotte, enseignant, demande si on ne pourrait faire des achats plus importants de denrées issues de l'agriculture biologique ou locales avec cette somme.

M. Grosjean répond que l'établissement est soumis aux règles du Code des marchés publics ; les règles qui s'appliquent à l'achat de denrées sont d'un respect strict car les besoins de l'établissement dépassent le seuil au-delà duquel il faut passer un marché public dit formalisé pour s'approvisionner. Le lycée a choisi de répondre à ses obligations réglementaires en intégrant un Groupement de commandes avec plusieurs autres établissements publics du nord Jura. Il appartient aux fournisseurs de denrées bio et/ou locales de soumettre des offres qui répondent au cahier des charges du groupement d'achat. M. Grosjean tient à préciser que le groupement a inclus de nombreuses références de produits bio dans ses consultations et qu'il recherche la meilleure qualité au meilleur prix en ne choisissant pas systématiquement le "moins-disant".

Départ à 19h30 de Mme Laroche (représentante de la Région) et de Charline Hengy (représentante élève).

M. Jourdan, enseignant, demande à ce que les produits locaux ou biologiques soient mieux étiquetés et reconnaissables sur la chaîne des produits.

- **La DBM n°4 est adoptée à l'unanimité (16 pour)**

1.4 Ventilation BOP

M. Grosjean rappelle brièvement le principe des BOP et donne lecture de la proposition de ventilation des crédits pour chaque enveloppe budgétaire attribuée au lycée (B.O.P. 141 - enseignement public du 2nd degré et B.O.P. 230-vie de l'élève).

Au vu des documents et des explications données, le conseil adopte la ventilation de ces crédits globalisés et les affecte à l'intérieur de chaque enveloppe à la réalisation d'opérations déterminées.

Détail :

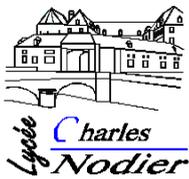
* BOP 141- Enseignement public du 2nd degré – Montant notifié : 3 142 euros / reliquats = 0 €

- Droits de reprographie 1 339,80 €
- Stages en entreprise - BTS 1 802,20 €

* BOP 230- Vie de l'élève – Montant notifié : 0 euros / reliquats : 13 733,14 €

- Comité éducation santé citoyenneté 3 000,00 €
- Fonds de la Vie lycéenne 3 000,00 €
- Fonds sociaux 7 733,14 €

- **La ventilation BOP est adoptée à l'unanimité (16 pour)**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

2. Organisation de l'action éducative

2.1 Modification du calendrier scolaire pour l'année 2015-2016

M. Schwalm, proviseur, présente le projet de calendrier scolaire des 3 rentrées à venir et précise que l'académie de Besançon sera dorénavant en zone A. Ce projet prend en compte le rythme d'apprentissage des élèves, la vie économique du pays et la vie des personnels.

Les nouveautés proposées sont :

- Régler le problème du pont de l'ascension qui sera inclus dans le calendrier scolaire
- Adopter le principe: les élèves rentrent au plus tôt le 01/09 et sortent au plus tard à la fin de la première semaine de juillet.
- Avancer les vacances de printemps pour préserver l'économie de montagne.

Si le projet de calendrier est adopté, il n'y aura pas de récupération du pont de l'ascension. M. Schwalm, proviseur, préfère faire voter une proposition de récupération au cas où le projet serait retouché.

L'Inspection Académique a imposé le mercredi 18 mai en récupération du vendredi 6 mai après-midi et Monsieur le proviseur propose le mercredi 8 juin en récupération du vendredi 6 mai matin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Validation du calendrier de fin d'année

M. Schwalm, proviseur, précise que le calendrier de fin d'année a été validé au préalable par le Conseil pédagogique et le CVL. Suite aux remarques de différents enseignants la date butoir pour les projets de services demandés est repoussée de 15 jours.

M. Schwalm, proviseur et les enseignants déplorent un calendrier de fin d'année très serré. M. Schwalm, proviseur, explique les différentes phases de l'orientation des élèves de seconde et tient fermement à ce que l'orientation des élèves se fasse dans les meilleures conditions possibles.

M. Corrotte, enseignant, propose qu'on imagine de travailler différemment avec les élèves en fin d'année.

Vote :

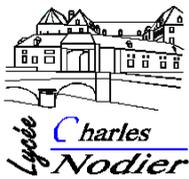
- abstention : 6
- pour : 10
- contre : 0

➤ **Le calendrier de fin d'année est validé.**

2.3 Modification du Règlement intérieur concernant l'utilisation des ordinateurs portables ou tablettes en classe

M. Schwalm, proviseur, présente les modalités retenues pour cette expérimentation demandée par les élèves du CVL.

- L'utilisation sera limitée aux élèves de terminale
- Un accord préalable doit être demandé à l'enseignant
- Aucune connexion électrique ou wifi ne se fera au lycée



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

- Le matériel ne pourra être confié au bureau vie scolaire ou aux enseignants.
- L'établissement ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte, casse ou vol.
- L'élève est responsable de son matériel, même s'il l'a déposé dans un casier.
- ces règles sont applicables dès le vote du conseil d'administration.

- **La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.**

2.4 Validation des modalités de sélection des élèves candidats à une section européenne en classe de seconde

Départ de M. Grosjean à 20h15.

M. Schwalm, proviseur, propose une grille claire concernant les critères de sélection des élèves pour l'entrée en section européenne. Cette grille doit permettre une meilleure transparence de la sélection. Priorité sera donnée aux élèves qui sont déjà en section européenne au collège, sauf si ceux-ci n'y réussissent pas.

Les critères seront envoyés aux collèges de recrutement pour diffusion.

M. Corrotte, enseignant, se réjouit au nom des enseignants de la mise en place de cette grille.

Mme Angel, parente FCPE, demande si cela était déjà en place l'an dernier.

M. Schwalm, proviseur, informe que les critères avaient déjà été transmis aux collèges, mais n'avaient pas dû faire l'objet d'une diffusion auprès des parents. M. Schwalm, proviseur, s'engage à informer au mieux les collèges. La procédure figurera également sur le site Internet du Lycée.

- **Les modalités de sélection sont validées à l'unanimité.**

2.5 Validation de la combinatoire des enseignements du lycée Charles Nodier

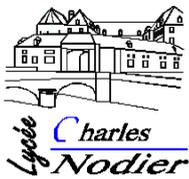
M. Schwalm, proviseur, propose une grille de combinaisons des enseignements pour un élève entrant en seconde. Certaines combinaisons sont possibles, d'autres sont sous réserve de capacité ou d'emploi du temps et d'autres sont impossibles. Cette combinatoire permet aux élèves de faire des choix clairs en termes d'options.

- **La combinatoire est validée à l'unanimité.**

2.6 validation des fournitures pour l'année scolaire 2015-2016

M. Schwalm, proviseur, rappelle que donner une liste de fournitures scolaires aux élèves est obligatoire. La liste présentée a été travaillée par les enseignants et tient compte de la liste officielle éditée par le Ministère.

- **La liste est validée à l'unanimité.**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

2.7 validation du projet VTT

M. Schwalm, proviseur, présente le projet raid VTT, qui a lieu tous les ans au lycée Nodier avec des élèves de seconde. Cette année, le raid aura lieu du 18 au 22 mai en Auvergne et sera d'un coût de 180 euros par élève.

➤ **Le projet est adopté à l'unanimité.**

Le vote concerne l'ensemble du projet, ainsi que les entrainements (sorties préparatoires) et la signature des différents contrats et conventions liés au projet.

2.8 validation du projet de voyage remise des prix Kaléido'scoop

M. Schwalm, proviseur, présente le projet de Mme Hilaire, documentaliste, d'accompagner le club journal à Paris au mois de juin. Les élèves du club ayant participé à un concours devront aller récupérer leur prix si ils gagnent.

➤ **Le projet est adopté à l'unanimité.**

2.9 Validation du projet de sortie de lycéens en librairie

M. Schwalm, proviseur, présente le projet de Mme Hilaire, documentaliste, d'accompagner un groupe d'élèves à la librairie « la Passerelle » à Dole. Ce projet n'a pas d'incidence financière.

➤ **Le projet est adopté à l'unanimité.**

2.10 Modification du projet de sortie au cinéma pour les élèves hispanisants

La sortie était déjà validée par un CA ultérieur mais le coût pour les familles a évolué. Le tarif prévu était de 3 euros par élève et sera dans les faits de 3.30 euros par élève. M. Schwalm, proviseur, propose que le lycée prenne en charge la différence, soit un coût total de 80 euros.

➤ **La modification est adoptée à l'unanimité.**

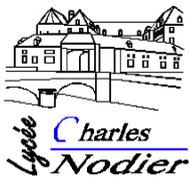
2.11 Validation du projet de bal de fin d'année

Le bal de fin d'année, organisé par la MDL, aura lieu le mardi 12 mai de 20h à 24h au gymnase du lycée Nodier. Il sera ouvert aux élèves de première et terminale.

➤ **Le projet est validé à l'unanimité.**

2.12 Validation du projet de parrainage avec des élèves de l'enseignement supérieur.

M. Schwalm, proviseur, donne la parole à M. Pizard, président de l'association des anciens élèves, personnels et amis du lycée Nodier. M. Pizard nous rappelle que ce projet est dans la continuité des actions entreprises avec le lycée Nodier, comme la participation des étudiants au forum orientation de fin décembre 2014. L'association propose un système de parrainage entre des étudiants d'une filière universitaire et des jeunes bacheliers. L'étudiant serait là pour aider le nouveau bachelier dans ses démarches de début d'année, jouerait un rôle de conseiller et de guide pour une meilleure adaptation dans



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

le système universitaire. Le recrutement des parrains est déjà lancé et l'inscription des terminales se fera début juin ou au plus tard le jour des résultats du bac.

Le projet trouve un écho très favorable auprès de tous les participants au CA.

M. Schwalm, proviseur, propose que ce parrainage soit inclus dans la convention que nous devons signer avec l'université de Franche-Comté.

- **Le projet est validé à l'unanimité.**

2.13 Validation du protocole « Kit de survie à l'entrée en classe de Seconde »

M. Schwalm, proviseur, présente le protocole qui a été travaillé par des personnes volontaires (professeurs, CPE) afin d'améliorer l'accueil des élèves de seconde.

Différentes phases sont énoncées :

- Accueil de classes de troisième au 3^e trimestre
- Moment d'accueil privilégié des parents et des élèves à l'inscription
- Livrets d'accueil distribués aux futurs élèves de seconde fin juin
- Liste de fournitures scolaires distribuée en juin
- Une journée de rentrée plus conviviale avec un temps prolongé avec le professeur principal
- Une journée d'intégration qui se fera dans la première semaine de la rentrée. Chaque élève participera à une journée de randonnée dans le Jura en compagnie de personnels du lycée. Ces sorties seront obligatoires et gratuites pour les élèves.

- **Le protocole est validé à l'unanimité.**

2.14 Validation du projet de Maison des Associations et de salle d'exposition

M. Schwalm, proviseur, présente un projet de mise en place d'une maison des Associations au sein du lycée Nodier. Elle regrouperait la Maison des lycéens, l'Association Nodier Actions Projets, les associations de parents d'élèves, l'association des anciens élèves. La salle retenue est l'ancienne bibliothèque. Cette salle pourrait aussi servir de salle d'exposition. Pour l'instant cette salle demande quelques travaux électriques, de chauffage et de peinture.

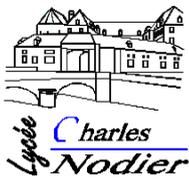
- **Le projet est validé à l'unanimité.**

2.15 Validation d'appariement avec le lycée GIBB à Berne

M. Schwalm, proviseur, présente le projet de Mme Ronzani, enseignante, d'appariement avec le lycée GIBB de Berne. Ce lycée est un lycée de plus de 7700 élèves avec une multitude de formations (plus de 66 métiers préparés).

L'objectif du partenariat serait un échange d'une ou deux journées pour une classe de 1^{er}L qui s'engagerait sur les traces de J.J. Rousseau et les élèves suisses viendraient en France pour la découverte de la langue française. Les échanges seraient de courte durée.

- **Le projet de monter un partenariat avec le lycée de Berne est validé à l'unanimité.**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 8

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

2.16 Présentation du diagnostic de sécurité

M. Schwalm, proviseur, informe le CA que le diagnostic de sécurité demandé par M. l'Inspecteur d'Académie n'était pas fait au lycée Nodier. M. Schwalm, aidé par le major Lissare, a formalisé le diagnostic. Les progrès à faire sont les suivants :

- Sécurisation de la rue Bauzonnet contre les risques d'intrusion.
- Sécurisation des fenêtres et portes des rez de chaussée.
- Surveillances des accès contre les risques d'intrusion.
- Vigilance sur l'entrée des élèves et sur l'entrée du bâtiment de la Charité.
- Déplacements des élèves rue Bauzonnet à éviter.
- Matérialisation des points livraisons et accès pompiers dans la rue des Vieilles Boucheries.
- Renforcer les portes des bâtiments « Dames d'Ounans » qui sont à petits carreaux fragiles.

2.17 Validation d'une sortie au musée des Beaux Arts

M. Schwalm, proviseur, présente le projet de Mme Pierolt, enseignante, d'accompagner des élèves au musée des Beaux-arts, sans incidence financière.

- **Le projet est validé à l'unanimité.**

3. Contrats, conventions et marchés

3.1 Autorisation de signature de la convention de stage à l'infirmerie

- **Autorisation est validée à l'unanimité**

3.2 Autorisation de signature d'une convention avec la Mairie pour les fêtes de la Pentecôte

La Mairie demande un droit de passage dans le parc de la Charité et un accès dans la cour d'Ounans.

- **Autorisation est validée à l'unanimité.**

3.3 Autorisation de visite du parc de la Charité par les Amis de la Médiathèque

- **Autorisation est validée à l'unanimité.**

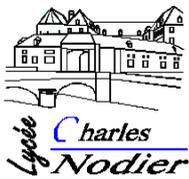
3.4 Autorisation de signature d'une convention avec l'association « les Amis des Belles Latines »

L'association demande l'autorisation d'utiliser la salle Meyer pour un spectacle ouvert au public. Ce prêt de salle serait sans frais.

- **L'autorisation est validée à l'unanimité.**

4. Questions diverses

M. Schwalm, proviseur, expose au Conseil d'Administration une information sur la subvention de fonctionnement octroyée par la Mairie à l'association UNSS. La Mairie a informé « quelqu'un » de la



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 9

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

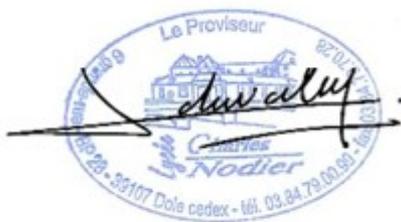
OBJET

Réservé au
Directeur
académique

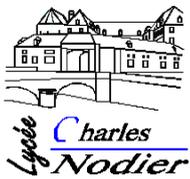
suppression à court terme de la subvention UNSS à tous les établissements secondaires dolois. A ce jour, aucun courrier ne notifie de manière officielle la suppression de la subvention. Les chefs d'établissement du bassin dolois se sont réunis pour écrire à M. le Maire et lui faire part de leur étonnement sur la forme de la communication de l'information. Les chefs d'établissement se sont émus de la décision qui met en péril la pratique sportive des jeunes en milieu scolaire. M. Schwalm, proviseur, rappelle que le lycée ne peut subventionner l'association car le chef d'établissement, ordonnateur du lycée, est aussi Président de l'Association. Le chef d'établissement pourrait se rendre coupable de délit de prise illégale d'intérêt. M. Guyot, enseignant, souligne le mécontentement de l'ensemble des enseignants d'EPS des lycées et collèges dolois. Une demande d'audience a été faite auprès de M. le Maire et de M. le Président de l'OMS. A ce jour, aucune date n'est fixée. M. Guyot rappelle que l'UNSS a déjà beaucoup de difficultés pour fonctionner financièrement et que la subvention municipale représente $\frac{1}{4}$ du budget de l'association du lycée Nodier. Plus de 1500 élèves sont licenciés à l'UNSS sur le district. M. Pechard, représentant PEEP et M. Huault, représentant FCPE, demandent à ce que l'association leur fournisse un rapport moral et financier afin de leur côté de s'enquérir de cette décision et d'intervenir auprès de la Mairie également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Président : M. Frédéric Schwalm



La Secrétaire de Séance : Mme Sylvie Couturier



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 10

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/04/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique